

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que l'ordonnance OCA07-08-0014-10 autorisant VertCité à effectuer la vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public dans le cadre du projet Cultures urbaines et accorder la gratuité pour l'utilisation des emplacements désignés au parc Beudet et au Carré Benoit, a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 7 mai 2024.

AVIS PUBLIC est donné que l'ordonnance OCA08-08-0001-24, afin de déroger à certaines dispositions du Règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ainsi que dans le but de soustraire, dans le cadre d'expositions extérieures organisées par l'arrondissement du 1er mai au 31 octobre 2024 puis du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025, l'installation d'enseignes sur socle de l'obligation de respecter la localisation, les dimensions et les matériaux prévus au règlement, a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 7 mai 2024.

AVIS PUBLIC est donné que l'ordonnance OCA08-08-0003-6 afin de déroger à certaines dispositions du Règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats afin de soustraire, dans le cadre d'expositions extérieures organisées par l'arrondissement du 1er mai au 31 octobre 2024 puis du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025, l'installation d'enseignes sur socle de l'obligation de l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation requis à l'article 4.1, a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 7 mai 2024.

AVIS PUBLIC est donné que l'ordonnance OCA07-08-0014-11 afin de déroger à certaines dispositions du Règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public afin de soustraire, dans le cadre d'expositions extérieures organisées par l'arrondissement du 1er mai au 31 octobre 2024 puis du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025, l'installation d'enseignes sur socle sur le domaine public de l'obligation de payer le tarif requis à l'article 24, a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 7 mai 2024.

Avis est aussi donné que ces ordonnances seront déposées au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal
Le 13 mai 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement